



Bulletin 45

Bulletin d'information de l'AAEMB

Février 2009

Contenu

- Participation réduite ? La commission pédagogique sera dissoute – ou ne le sera pas
- Tout vient à point à qui sait attendre... notre site internet : www.vlbm-aaemb.ch
- Corinne Schärer quitte le SSP début 2009
- Assemblée des délégué-e-s du 14 juin 2008 : l'essentiel en bref
- Apprentissage précoce d'un instrument de musique : rétrospective d'une manifestation

Chères collègues, chers collègues

Il n'y a pas que la mise en ligne du site de l'AAEMB qui ait mis un peu plus de temps que prévu, mais aussi la parution du bulletin que vous tenez entre vos mains... Nous en sommes

conscients et nous espérons que grâce à vos contributions et idées, ce genre d'imprévus pourra être évité à l'avenir.

Participation réduite ? La commission pédagogique sera dissoute – ou ne le sera pas

La commission pédagogique (CP) a pour fonction d'organiser les cours de formation continue pour l'ABEM, ainsi que d'attribuer les soutiens financiers aux autres offreurs de cours du canton (en général les écoles de musique). Elle se compose de représentant-e-s des directions d'écoles (trois personnes), de la direction du secrétariat de l'ABEM, d'une personne qui représente les autorités et de deux personnes déléguées par l'AAEMB. La présidence est aux mains d'une directrice ou d'un directeur d'école de musique. La composition de la commission actuelle figure sur notre site, à la rubrique « Organigramme » (www.vbms.ch).

En automne 2008, les tensions et la confusion étaient à leur comble lorsque, à la surprise générale, le président commença par annoncer sa démission pour la fin de l'année, puis, dans un prochain courrier, l'annulation de la séance suivante et la suppression probable de la CP ; cette dernière serait obsolète dans sa forme actuelle aux yeux du comité de l'ABEM. Curieusement, lors de la séance suivante de ce comité, l'unanimité ne semble pas avoir régné à ce sujet. Une nouvelle séance fut donc agendée pour janvier 2009, afin de mettre au point les arguments pour et contre le maintien de la CP.

Est-il judicieux de remettre les compétences de la CP à une personne unique, comme le proposait le président de la commission dans sa lettre ? Les questions se bousculent face à l'étrange politique d'information. On ne peut que

spéculer à propos des motifs et des intentions du président et/ou du comité de l'ABEM.

Du point de vue du corps enseignant, un fonds solide de cotisations et d'offres de cours reste certes souhaitable. Une commission assure un certain contrôle sur une attribution à peu près équitable et juste des crédits, surtout si elle est aussi hétérogène. Nous communiquerons ultérieurement la suite des événements. Voir aussi notre site www.vlbm-aaemb.ch à ce sujet.

Complément d'information, tombé fin janvier : la séance annoncée ci-dessus a eu lieu entre-temps et les motifs du comité directeur de l'ABEM ont été exposés par M. Bernhard Antener, président de l'ABEM. Ainsi, l'association vise à compacter les structures pour économiser de l'argent. Par ailleurs, il explique que l'ABEM est à prendre au sens d'une prestataire de services destinés aux écoles de musique et non au corps enseignant. Par conséquent, la présence d'une délégation du corps enseignant n'est pas souhaitable.

Si, officiellement, aucune décision définitive n'est tombée, l'impression qu'ont eue les membres de notre délégation à cette séance est que les jeux faits.

Nous le regrettons, car à notre sens, l'ABEM émet ainsi un signal qui ne peut que nuire aux écoles de musique de notre canton.

Wulf Grossmann

Vous n'aurez pas manqué de l'apercevoir : le site de l'AAEMB ! La mise en réseau a duré nettement plus longtemps que prévu et souhaité. Après avoir insisté auprès du concepteur, nous y sommes finalement parvenus encore en 2008. Mais il n'y a pas longtemps que le comité peut y accéder, en particulier à la boîte aux lettres. Nous prions donc toutes celles et tous ceux qui auraient eu à subir les désagréments de ce retard en nous

envoyant des messages de nous en excuser. La maîtrise totale sur le site n'est toujours pas acquise (droits d'accès), mais nous sommes confiants : au cours des dix prochaines années, nous viendrons à bout de ces difficultés ! Plus sérieusement : nous mettons tout en œuvre pour combler les lacunes et les imperfections et pour parvenir le plus rapidement possible à gagner le contrôle sur l'ensemble du site. Le comité

Corinne Schärer quitte le SSP début 2009

Nous avons appris avec regret que Mme Corinne Schärer quittera le SSP début 2009 pour relever de nouveaux défis en sa qualité de responsable du service en faveur de l'égalité auprès d'unia, un syndicat plus grand. En sa qualité de députée au Grand Conseil, elle continuera toutefois à s'engager en faveur de la politique culturelle et de formation.

Nous tenons à dire à Mme Schärer à quel point nous avons apprécié son engagement en faveur des intérêts des écoles de musique, un engagement à la fois compétent, prévenant et infatigable. Tant comme politicienne que comme syndicaliste, elle s'est engagée pour notre cause sans relâche et elle est parvenue à des améliorations. Sans la pression des syndicats, nous n'aurions par exemple pas obtenu la récente hausse de salaire de 0,5 pour cent à effet

rétroactif et la compensation du renchérissement de 2,8 pour cent.

Nous souhaitons bon vent à Mme Schärer pour ses nouvelles activités et plein succès pour ses activités auprès d'unia.

La succession de Mme Schärer est assurée par Mme Myriam Duc. Cette maîtresse d'enseignement secondaire diplômée s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la politique de formation au sein du parti des Verts et dispose d'une bonne expérience de parlementaire au législatif de la Ville de Berne. Après dix ans d'activité de secrétaire syndicale à l'unia, elle a en outre des connaissances approfondies du fonctionnement d'un syndicat. Elle entrera en fonction à la SSP le 1^{er} avril 2009.

Mathias Stocker

Assemblée des délégué-e-s du 14 juin 2008 : l'essentiel en bref

Les membres du comité de l'AAEMB savent que pour les délégués qui n'ont pas le privilège de travailler dans une école de musique et de disposer de locaux attitrés, il est parfois difficile de transmettre des informations à leurs collègues. C'est pour cette raisons que nous avons décidé de résumer l'essentiel du procès-verbal dans ce qui suit :

Informations de l'ABEM (Association bernoise des écoles de musique)

- Depuis le 1^{er} avril 2008, Mme Aline Yeretziandirige le secrétariat de l'ABEM ; elle succède à M. Urs Schnell.
- L'AAEMB et l'ABEM se sont retrouvés en mai 2008 pour une séance commune consacrée à l'office de médiation. Cette institution n'a pas été utilisée récemment. Par ailleurs, ni les membres de l'ABEM, ni ceux de l'AAEMB sont suffisamment bien formés pour effectuer des consultations qualifiées qui relèvent des thématiques de l'emploi ; par conséquent, nous sommes en train d'effectuer des démarches pour nous associer à la haute école pédagogique bernoise à ce sujet. La HEP dispose aujourd'hui déjà de ressources compétences (service de conseils).

La prochaine assemblée des délégués de l'ABEM aura lieu le 19 mai 2009 à Langenthal.

Informations du Syndicat des services publics (SSP)

Mme Corinne Schärer, députée au Grand Conseil, est oratrice invitée. Le groupe Enseignant-e-s des écoles de musique se réunit régulièrement pour traiter de thèmes importants qui touchent leur catégorie professionnelle. Les échanges avec l'AAEMB, l'Association Enseignantes et enseignants Berne (LEBE, employé-e-s) et l'ABEM (employeur) sont assurés en permanence. Suite à des événements regrettables, le SSP a pris en main la question de la protection insuffisante contre le chômage des enseignant-e-s des écoles de musique.

M. Bernhard Antener, président de l'ABEM, a été invité à participer à un échange de vues commun entre employeur et employé-e-s. Cet échange fut très constructif et il est prévu d'adopter cette formule à un rythme annuel ou bisannuel. Les trois associations mentionnées ci-dessus (SSP, ABEM, AAEMB) ont en outre examiné dans les détails l'Ordonnance sur les conditions d'engagement et de rémunération dans

les écoles de musique et les conservatoires (OERMC) qui est actuellement en consultation ; elles y ont réagi par une lettre et ont obtenu que le Conseiller-exécutif Bernhard Pulver s'engage personnellement en faveur de notre cause. Il nous a certifié par écrit que lors de la prochaine modification de la loi, la protection contre le licenciement serait réglée plus adéquatement. L'OERMC se fondant sur la Constitution, une telle modification ne peut pas intervenir actuellement. La nouvelle OERMC est entrée en vigueur le 1^{er} août

Les principaux changements qui nous touchent directement :

Art. 3¹

- Le mandat du corps enseignant comprend l'ensemble des activités prévues aux articles 52 à 59 de l'ordonnance du 28 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE), la formation continue portant en particulier sur

l'entretien de ses qualifications pédagogiques et artistiques.

- Art. 3³
Environ trois pour cent du temps de travail annuel doivent être utilisés pour la formation continue.
- Le canton assure 2 pour cent de compensation du renchérissement pour 2008.
- Chaque école de musique a droit à deux délégué-e-s. Elles n'utilisent pas toutes cette possibilité.
- Les mutations au niveau des délégations doivent être annoncées au secrétariat par poste ou par courriel.

La prochaine assemblée des délégué-e-s aura lieu le samedi 13 juin 2009 à l'Hôtel Kreuz à Berne.

Pour le résumé : Helene von Allmen

Apprentissage précoce d'un instrument de musique : rétrospective d'une manifestation

Le samedi 6 septembre 2008 eut lieu dans les locaux de la Haute école des arts de Berne (HEAB) une manifestation organisée par l'ABEM et la HEAB, consacrée à l'apprentissage précoce d'un instrument de musique. Il s'agissait moins d'un cours que d'une présentation des diverses approches qu'on peut avoir d'un même sujet. Après une conférence introductive de M. Ulrich Kilchhofer, de l'Université de Berne, sur les connaissances et théories actuelles en matière de développement psychique et physiologique depuis les premiers mois de la vie, plusieurs ateliers parallèles ont permis à des pionniers et à des pionnières de présenter leurs conceptions et leurs idées. L'organisation était telle que les personnes intéressé-e-s ont pu suivre deux ateliers.

Durant les pauses, les nombreux participant-e-s se sont bousculés dans les antichambres exigües de la HEAB pour accéder aux gobelets et plastic, au liquide et aux en-cas qui avaient été préparés avec soin. Les amateur-e-s de contacts corporels et d'air vicié en ont eu pour leur compte.

L'approche psycho-pédagogique : On ne sait rien de peu clair !

C'est la devise qui aurait pu servir de titre à la conférence de M. Kilchhofer. Ce dernier n'est toutefois pas en cause, puisqu'il nous a appris des faits avérés révélés par les sciences, comme par exemple celui que l'oreille absolue est présente chez tout le monde au stade intrautérin, mais que cette qualité se perd pour permettre d'apprendre à reconnaître des mélodies indépendamment de la hauteur des sons.

Mais des théories contradictoires et des lacunes de connaissance empêchent toute conclusion définitive en rapport avec l'apprentissage précoce d'un instrument. Toutefois, lorsqu'on apprend que les milieux

scientifiques diagnostiquent un apprentissage plus facile des langues lorsqu'elles sont apprises dans un contexte non réducteur, on peut se demander si nous ne faisons pas fausse route en enseignant la musique aux plus petits sous une forme « apprêtée » pour eux, c'est-à-dire sous une forme simplifiée. En même temps, nous savons tous que l'enseignement non adéquat qui dépasse l'entendement des enfants provoque des faux développements et que la méthode des petits pas, à l'aide de portions « filtrées » et apprêtées aux possibilités des destinataires, est promis à de meilleurs succès. Nous avons aussi appris lors de la conférence que les zones cervicales sont beaucoup plus développées chez celles et ceux qui ont commencé tôt à faire de la musique, et que concentration est synonyme d'activité cérébrale non accrue, mais réduite. Si tel est le cas, nous serions tentés de dire à nos élèves : concentre-toi moins. Autrement dit : on ne sait rien de peu clair !

L'apprentissage précoce du piano en groupe, avec M. Schmidt-Köngernheim

Le professeur Schmidt-Köngernheim commence par préciser que sa brève intervention ne permettra d'avoir qu'un aperçu de son enseignement, et non une représentation de ce qu'il signifie réellement. Pourtant, en un rien de temps, il parviendra à donner une bonne vue d'ensemble de sa méthode en faisant une démonstration de son travail avec des « cobayes » recrutés parmi les personnes intéressées. Cet enseignement est basé pour une bonne part sur la communication non verbale, l'imitation, le chant, le mouvement, avant d'aborder le piano à proprement parler. Son auteur précise bien qu'il ne s'agit pas de cours de piano, mais d'initiation à la musique à l'aide du piano. On verra que chacune des étapes fait

l'objet d'une réflexion approfondie, qui peut se résumer en quelques mots clés. D'ailleurs, l'ordre de ces étapes est, selon lui, crucial : chanter, taper des mains, effectuer les mouvements sans l'instrument, puis finalement approcher concrètement l'instrument. En bref: imagination - mains - instrument. Une autre stratégie d'apprentissage c'est: imagination - notation - improvisation. Avec de petits modules d'une mesure (mi-re-do, do-re-mi, re-mi-do, etc.) qui apparaissent dans les mélodies utilisées par lui, les enfants apprennent d'emblée à noter et à improviser la musique, par exemple en exerçant l'ordre des modules. Lorsqu'on se trouve en groupe, on peut imaginer des jeux stimulants, impossibles à faire en cours individuel, par exemple en désignant un enfant qui « donne des ordres » et d'autres qui « obéissent ». Le fil rouge est dans tous les cas la « musicalisation » des enfants, la dextérité sur l'instrument ne venant qu'en deuxième position.

L'apprentissage des instruments à cordes par les jeunes enfants

La violoncelliste Anna Katharina Trauffer chante beaucoup dans ses cours avec les jeunes enfants. Elle recourt au répertoire traditionnel des chansons populaires, que les enfants doivent en général apprendre faute de répertoire constitué à la maison. Les enfants accompagnent ces

chansons par exemple sur un bourdon. Elle recourt également à des histoires illustrées pour stimuler l'imagination sonore des enfants (par exemple en reproduisant des voix d'animaux, le train, etc.), mais aussi pour vaincre les difficultés techniques spécifiques des instruments à cordes, qu'on peut apprivoiser à l'aide de jeux (=exercices) liés aux histoires. Ainsi pour lutter contre les dérapages de l'archet, ce dernier reproduit le mouvement d'une voiture qui entre dans un tunnel. Les histoires que Mme Trauffer utilise sont celles qu'elle a elle-même imaginées durant sa formation et qu'elle a explicitées et illustrées dans son travail de diplôme. L'atelier en question a vu se déclencher un débat animé sur le langage rythmique bernois (pas, marche, arrêt, etc.). Alors que Mme Trauffer y recourt dans son enseignement et que les enfants apprennent à le connaître au plus tard en arrivant à l'école (il est au programme), certain-e-s le trouvent a-musical et dépourvu d'âme.

Il serait particulièrement passionnant de savoir quels sont les moyens que vous, lectrices et lecteurs, mettez en œuvre pour enseigner la maîtrise du rythme. Communiquez-nous vos réflexions par écrit, et nous nous ferons un plaisir de les faire connaître dans l'un des bulletins à venir.

Wulf Grossmann

Le comité de l'AAEMB en 2009

e-mail: vlbm-aaemb@bluemail.ch

vorstand@vlbm-aaemb.ch

website: www.vlbm-aaemb.ch

Andrea Ferretti, 031 331 92 72

Centralweg 16, 3013 Berne

- Contact comité ABEM
- Secrétariat
- Envois aux délégué-e-s
- Envoi des convocations aux séances aux membres du comité
- Mutations (changements d'adresse, etc.)
- Récolte thématique
- Coordination

Barbara Roggen, 031 721 36 87

Alpenweg 12, 3110 Münsingen

- Bulletin
- Contact Haute école des arts de Berne (HEAB)
- Caisse
- Membre de la commission pédagogique ABEM
- Membre de l'instance paritaire de médiation ABEM

Wulf Grossman, 062 929 27 01

Ob. Schmitzenweg 22, 4914 Roggwil

- Membre de la commission pédagogique ABEM
- Site internet

Mathias Stocker, 033 773 66 80

Kumm, 3766 Boltigen

- Contact SSP
- Bulletin

Helene von Allmen, 032 665 28 71

Waldstr. 1, 3427 Utzenstorf

- Contact SSP

Impressum

Rédaction et mise en page du Bulletin no 45 :

Impression :

Traduction:

Mathias Stocker

Lüthi Druck AG, 3360 Herzogenbuchsee

Irène Minder